



Siryae

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 078-200063048-20260424-2026_188-CC



DÉCISION N° 2026-188

Objet : Conventions pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur) à Autouillet sur les sites de la Mairie et de la Maison du Village

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D712-2024 du Comité Syndical du 5 novembre 2024 relative à la Concession du service public d'eau potable - Approbation du choix du concessionnaire,

Vu la délibération n° D731-2025 du Comité Syndical du 12 novembre 2025 relative à l'adoption du modèle de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau,

Vu les projets de conventions avec la commune d'Autouillet proposé par la société SAUR,

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'installation et de maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur la commune d'Autouillet,

DÉCIDE

Article 1 : de signer les conventions tripartites avec la société SAUR et la commune d'Autouillet pour l'installation et la maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur les sites de la Mairie et de la Maison du Village.

Article 2 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 24 avril 2026

Guy PÉLISSIER
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048